



**République du Sénégal**

-----

**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES**

-----

*ESD*

**Formulation du document cadre de référence de la  
politique économique et sociale 2011-2015**

***Concept Paper***

*22 janvier 2010*

## 1. Contexte

Le gouvernement du Sénégal met en œuvre, depuis 2003, son Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) réactualisé en 2006 pour couvrir la période 2006-2010 (DSRP2). Ce nouveau document, cadre de référence en matière de politique économique et sociale pour la croissance et la réduction de la pauvreté (SCRP) conformément aux Objectifs du Millénaire pour le Développement, est évalué sur la base de revues tenues annuellement par rapport à la mise en œuvre de l'année précédente.

Malgré les réalisations importantes enregistrées dans les secteurs sociaux au cours de la mise en œuvre du DSRP de deuxième génération, des efforts substantiels restent à faire pour l'atteinte des OMD, surtout dans les secteurs de l'Education et de la Santé, et la réduction du nombre de populations vivant en dessous du seuil de la pauvreté.

Au regard de ce contexte difficile qui a marqué la fin de l'horizon du DSRP\_2, l'ensemble des acteurs se sont accordés sur la nécessité de formuler de nouvelles orientations pour créer les conditions pour atteindre tous les OMD en 2015 et poser les jalons d'une émergence économique. Ces orientations devraient enfin constituer pour la période 2011-2015, la Stratégie Nationale de Développement Economique et Sociale.

A cet égard, le Ministère de l'Economie et des Finances, à travers son Unité de Coordination et de Suivi de la Politique Economique, a préparé une feuille de route partagée avec les différents acteurs institutionnels, et qui a pour objectif de faire le bilan des DSRP et élaborer une nouvelle stratégie. Cette feuille de route décrit la démarche à suivre pour faire du document produit un cadre de référence consensuel et clair qui intègre les priorités et aligne les interventions. L'approche «Bottom-Up» (secteurs/développement local vers un cadre national) caractérise la démarche générale.

## 2. Méthodologie

A partir de la feuille de route, le processus a été décliné pour l'élaboration du document du cadre de référence de la Politique Economique et Sociale du Sénégal. Ce processus est sous la conduite d'un Comité Technique *ad hoc*. Les nouvelles orientations seront circonscrites dans un cadre inclusif et global partant des actions et objectifs sectoriels et locaux pour porter la

croissance économique à son niveau souhaité et réaliste afin d'arriver à des points de rupture.

La méthodologie sera articulée autour des revues sectorielles et des groupes de travail. Cette note décline la méthode d'élaboration du document de politique économique et sociale pour la période 2011-2015.

## **2.1. Principes de travail**

(i)- la **participation** permet de renforcer les potentialités et capacités existantes, d'accroître le sens des responsabilités des acteurs, de renforcer l'engagement de ceux-ci en faveur des objectifs fixés et d'établir des relations de partenariat,

(ii)- le **consensus fort autour des grandes orientations fondé sur le dialogue et le professionnalisme** des acteurs sans pour autant atteindre le respect du calendrier et la qualité des produits proposés.

(iii)- l'**appropriation** qui facilite la mise en œuvre des actions prioritaires proposées doit être recherchée tout le long du processus de formulation. Pour cela, toute la démarche utilisée dans le processus veillera à garantir ce principe.

## **2.2. Revue sectorielle :**

L'ensemble des départements ministériels sont tenus de réaliser la revue 2010 des secteurs qui les composent et porter sur les résultats de l'année 2009, selon les instructions de la Circulaire du Premier Ministre.

La revue sectorielle 2010 fera le bilan de la mise en œuvre du DSRP-II au cours de l'année 2009. Ainsi, chaque rapport sectoriel fait l'état d'avancement de la mise en œuvre de la politique sectorielle et les progrès réalisés, et, de ce fait, ces contributions constitueront des inputs pour le rapport de synthèse de la revue conjointe 2010 du DSRP-II. Ce dernier constitue un élément du rapport de synthèse du bilan de la mise en œuvre du DSRP-II.

Ainsi, en vue de répondre aux attentes de la revue 2010 du DSRP-II, le département ministériel devra entreprendre, entre autres les activités de renseignement de la liste des indicateurs pour l'année 2009 et formuler des recommandations pour améliorer la mise en œuvre et le suivi de la politique du (ou des) secteur(s) concerné(s).

Monsieur le Premier Ministre signera une circulaire à l'attention des Ministères techniques pour diligenter la tenue, dans les délais impartis, de ces revues sectorielles,

### **2.3. Revue globale du dispositif de mise en œuvre du DSRP**

Dans le cadre de la mise en œuvre des DSRP 1 et 2, un dispositif de suivi a été élaboré et mis en pratique. Plusieurs contraintes ont été identifiées, malgré les bons résultats enregistrés. De la première à la deuxième génération, les organes ont évolué pour rendre le fonctionnement du dispositif plus opérationnel, avec des résultats assez positifs qui peuvent être considérés comme des acquis.

Toute la stratégie de suivi évaluation sera mise en examen en rapport avec les nouvelles orientations afin d'identifier les meilleures options pour garantir un bon fonctionnement du prochain dispositif.

Ainsi, la revue globale de l'actuel dispositif se fera dans le cadre des réunions du comité technique, pendant lesquelles les contributions des groupes de travail seront partagées. Au besoin, un consultant sera recruté pour appuyer la réflexion et proposer un rapport de synthèse.

### **2.4. Groupe de travail**

Des groupes seront constitués pour élaborer et/ou valider les objectifs prioritaires selon les thématiques, sous la coordination du comité *ad hoc*. Ces choix devront alimenter le socle du document de base.

Chaque groupe de travail sera structuré autour d'un bureau composé d'un président, d'un vice-président, d'un rapporteur. L'animation et le fonctionnement du groupe reposent sur le bureau qui doit veiller à la tenue régulière des réunions et/ou ateliers, à l'exécution des tâches attendues du groupe, aux échanges et partage d'informations au sein du groupe, entre les groupes et le Comité *ad hoc*. Au besoin, des consultants vont accompagner chaque groupe pour produire leur rapport ou leur contribution.

Le groupe s'appuiera sur les structures sectorielles, qui ont le mandat de faire la revue sectorielle et apporteront l'assistance technique pour donner les informations nécessaires au groupe et à ses consultants.

Les différents acteurs, les centres de recherches et toute personne-ressource, peuvent de manière transversale intégrer les différents groupes pour apporter leur appui technique et financier.

- **Groupe 1** : Agriculture, Economie rurale, et Sécurité alimentaire. [Président : DAPS] ;
- **Groupe 2** : Activités secondaires et tertiaires: Industrie, Commerce, Artisanat, Tourisme, Mines, Services de transport, BTP, autres services productifs) Président : Secteur Privé] ;
- **Groupe 3** : Secteurs d'appui à la Croissance : Culture, Infrastructures de transport et de télécommunication, Emploi, Micro finance, PME, Energie, Intégration régionale, [Président : secteur privé] ;
- **Groupe 4** : Politiques d'accompagnement : Emploi, Micro finance, Entreprenariat et PME, Intégration régionale, Développement du secteur privé, Aménagement du territoire, Sénégalais de l'extérieur ;
- **Groupe 5** : Services sociaux et capital humain : Education et formation, Santé, Nutrition [Président : CRES] ;
- **Groupe 6** : Développement durable et gestion des risques et catastrophes (Eau potable, Assainissement, Environnement, habitat et cadre de vie) [Président : CEPS] ;
- **Groupe 7** : Protection sociale, Population et groupes vulnérables (Protection sociale, personnes âgées, Enfants, Genre et Equité, Famille, action sociale) [Président : Société civile] ;
- **Groupe 8** : Bonne gouvernance (Réforme budgétaire et financière, Justice, Réforme et management de l'Administration publique, Communication, Parlement) [Président : DREAT] ;
- **Groupe 9** : Développement local et décentralisé (Décentralisation et collectivités locales) [Président : Collectivités locales] ;
- **Groupe 10** : Suivi-évaluation du document de politique économique et sociale (UCSPE, ANSD, DPEE, CEPOD, PTF) [Président : ANSD]

Trois autres groupes constitués de régions vont s'associer à ces 9 premiers selon leur proximité géographique ou selon que ces régions constituent des pôles de croissance. Chaque pôle devra faire une contribution « fédérale » qui spécifie l'articulation entre les attentes régionales et la stratégie nationale de développement du pays.

## 2.4. Consultations régionales

Dans le respect des principes édictés, les régions seront régulièrement consultées pour prendre les spécificités à toutes les étapes du processus. Pour cela, trois axes seront considérés pour faciliter l'organisation des travaux. Il s'agit de :

- **Axe ouest** : Dakar-Thiès [Gouv. De Dakar]
- **Axe Nord** : Louga, Saint-Louis, Matam [Président : Gouv de St-Louis];
- **Axe Centre**: Diourbel, Fatick, Kaolack, Kaffrine, Tambacounda [Président : Gouv Kaolack] ;
- **Axe Sud** : Ziguinchor, Kolda, Sédhiou, Kédougou [Président : Gouv Kolda] ;

## 2.5. Commissions d'acteurs

Des instances majeures pour garantir le consensus, la participation et l'appropriation au sein des différentes catégories d'acteurs que sont la société civile, le secteur privé, les partenaires au développement, les élus locaux, les services étatiques, le Parlement, le conseil économique et social. Pour chaque acteur, l'accent sera mis sur sa spécificité et ses priorités, et ce, dans toutes les phases du processus. Des commissions de travail seront constituées par chaque groupe d'acteurs pour leur permettre de réagir sur les documents et formuler des observations et critiques constructives avant les ateliers de validation technique et politique. Bien évidemment tous les acteurs participeront aux différents groupes de travail.

Concernant la société civile, leur point de vue permettra d'apprécier les avantages et risques du point de vue de la collectivité en général et des populations en particulier. Les ONG, associations et syndicats constituent la partie formelle de cette catégorie, tandis que les chefs religieux, les imams, oulémas, autorités chrétiennes, chefs de quartier, chefs de village, chefs coutumiers, entres autres constituent la partie informelle.

Les partenaires techniques et financiers pourront en particulier participer à l'élaboration d'un bilan sans complaisance, s'assurer de l'alignement de leurs

## **Phase 2 (Mars-avril 2010) : Diagnostic de la pauvreté, bilan du DSRP-II et revue globale**

Cette phase va permettre de mettre à profit l'ensemble des rapports de synthèse de l'état d'avancement du DSRP-II (2006-2009), des rapports sur les données récentes (Enquêtes village 2009, ESPF, ESPS2, Enquête de perception de la pauvreté, etc.) et des recherches appliquées réalisées par les centres de recherches, tout autre rapport de haute portée scientifique, afin de faire le diagnostic de la situation de pauvreté, de l'impact de la mise en œuvre du DSRP-II et des crises économique et financière. L'UCSPE et l'ANSD veilleront à la production de toutes les synthèses de ces rapports sous la coordination du Président du Comité *ad hoc*.

## **Phase 3 (Mai-juin 2010) : Elaboration du document cadre de référence pour 2011-2015**

Les groupes de travail ci-dessus indiqués vont, si nécessaire avec l'appui de consultants, opérer des choix sur les priorités supposées des différents sectoriels et/ou des régions pour alimenter le document de politique économique et sociale. Les contenus scientifiques et cohérents seront examinés et validés par le comité *ad hoc*. Il est attendu de chaque groupe un rapport de contribution contenant les choix de priorités relevant des secteurs ou domaines qui les composent pour la période 2011-2015 afin de relever le niveau de croissance et atteindre les OMD. Ces analyses des groupes constitueront des inputs pour l'élaboration du document de politique cadre de référence pour la période 2011-2015.

Il est attendu les éléments ci-après :

- Rapport de synthèse de chaque groupe de travail :

Le rapport de synthèse du groupe doit, à partir du bilan du DSRP-II et des contributions sectorielles, faire ressortir les contraintes structurelles et présenter les orientations prioritaires pour les lever sur la période 2011-2015, conformément aux OMD afin de réaliser un développement durable au Sénégal. Par ailleurs, le rapport de contribution du groupe présentera une